

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2411 425

Le 14 janvier 2025

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant la suspension de policiers**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 20 novembre 2024 et visant à obtenir des renseignements sur la suspension de policiers de la Sûreté du Québec depuis les cinq dernières années, plus précisément :

- Le nom de chacun des policiers suspendus;
- Leur numéro de matricule;
- Leur grade;
- Leur échelle salariale;
- De même que leur motif de la suspension;
- La date du début de la suspension;
- La date de la fin de la suspension (si celle-ci est terminée);
- Le numéro de dossier de l'événement associé à la décision d'imposer cette suspension.

À la suite de l'analyse de votre requête, nous ne pouvons pas vous fournir les renseignements demandés concernant les policiers ayant fait l'objet d'une mesure de suspension ainsi que les détails qui y sont rattachés, puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui sont confidentiels. Ceux-ci ne peuvent être divulgués sans l'autorisation des policiers concernés (articles 53, 54, 59 de la *Loi sur l'accès*).

À titre informatif, nous avons déjà répondu à une demande concernant l'obtention de données statistiques anonymisées sur les suspensions de policiers au sein de la Sûreté du Québec et qui couvre la période visée par votre requête. Cette dernière a été diffusée sur notre site internet et est accessible à partir du lien suivant : <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/2024-06-06-policiers-congedies.pdf>

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels